

TITRE DE CONGÉ ILLIMITÉ DE DÉMOBILISATION.

ARMÉE DE MER.

Nom et prénoms : Giardin Georges

Classe { de recrutement : 1906 | Numéro matricule : 17 SPIM
de mobilisation : 1902

Corps : N° 0217 - détachement de la 1^{re} M. I. | Service { ~~auxiliaire.~~
Grade et spécialité : M. L. 3^e | armé.

Lieu de l'envoi { à S. Pierre et Miquelon, dépt deuxième
en congé. { rue n

Date de l'envoi en congé : 17 - 2 - 19

Désignation de l'autorité { 19 Dépôt
ayant envoyé l'homme { Bureau
en congé

Le (1) Commissaire du 1^{er} Dépôt
Jeune

(1) Autorité qui délivre le titre de congé.

En cas de rappel de sa classe sous les drapeaux, qui serait porté à la connaissance des populations par voie d'affiche ou de publication, le titulaire du présent congé se conformera aux prescriptions de l'Ordre de route ci-joint, fixant le dépôt mobilisateur à rejoindre et les conditions du trajet.

I. 2146]

Pendant la durée de son conge, le titulaire sera astreint aux déclarations de changement de domicile ou de résidence.

En cas de changement de domicile ou de résidence, il recevra, s'il y a lieu, un nouvel ordre de route, lui assignant un nouveau dépôt mobilisateur. Dans ce cas, l'indication en sera portée ci-dessous :

NOUVEAU LIEU DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.	NOUVEAU DÉPÔT MOBILISATEUR.
Localité : d'.....
Départ ^t :	à
Localité : d'.....
Départ ^t :	à

1/2000 7 FA

1^{er} DÉPÔT
SERVICE DE SANTÉ

Céris

ORDRE DE ROUTE

pour le cas de rappel sous les drapeaux.

En cas de rappel de sa classe sous les drapeaux, qui sera porté à la connaissance des populations par voie d'affiche ou de publication, le porteur du présent ordre se rendra au Dépôt mobilisateur ci-dessous :

1^{er}^e Dépôt des Équipages de la Flotte.

à Cherbourg

Il devra être rendu à ce dépôt aux jour et heure fixés par ledit appel.

Il aura droit au transport gratuit par chemin de fer entre les gares indiquées ci-après :

Gare de départ : Cherbourg St Pierre

Gare d'arrivée : Cherbourg

Il emportera de chez lui des vivres pour jours, qui lui seront remboursés à l'arrivée au Dépôt.

Il se présentera à la gare de départ, muni du présent titre et sera tenu de prendre le train qui lui sera indiqué par le Chef de gare.

En débarquant à la gare d'arrivée, il se rendra sans délai au dépôt mobilisateur indiqué ci-dessus.

Le :

(Signature
et timbre.)

[Signature]

PROCÈS-VERBAL D'ÉCHANGE
contre un nouvel Ordre de route
ou contre un Fascicule de Mobilisation.

Ce jour d'hui
nous, gendarme à.....
avons inséré dans le livret individuel du nommé.....
en échange du présent ordre de route.

Un nouvel ordre de route qui lui prescrit, en cas de rappel de sa classe,
de rejoindre le * Dépôt des Equipages de la Flotte.

ou ⁽¹⁾

Un fascicule de mobilisation qui l'affecte au * d.....
et lui prescrit de se rendre à,
le * jour de la
mobilisation avant heures.

Fait à.....

le

Signature du Titulaire,

Signature du Gendarme,

Fu à S. arrivée
a S. B. le 13 avril 1919

La Chef du Service de l'Inscription Maritime



(1) Biffer la mention inuile